

Promouvoir le multilinguisme et l'apprentissage des langues dans l'Union européenne: l'indicateur européen des compétences linguistiques

2005/2213(INI) - 23/02/2006

Le Conseil a tenu un débat d'orientation sur la communication de la Commission portant sur l'Indicateur européen des compétences linguistiques. Le débat était axé sur un certain nombre de questions, dont l'examen faciliterait les travaux à mener ultérieurement en vue d'adopter des conclusions lors de la session de mai 2006.

Un large accord s'est ainsi dégagé sur l'opportunité de créer un comité consultatif ayant pour mission première de définir les paramètres de l'indicateur.

Pour ce qui concerne les principaux paramètres de l'indicateur européen des compétences linguistiques, les avis étaient partagés sur la question de savoir à quel stade de l'apprentissage il conviendrait de procéder à l'évaluation. Si la grande majorité des délégations sont convenues que l'indicateur devrait en définitive être disponible dans toutes les langues officielles de l'UE, la plupart ont indiqué qu'elles pourraient accepter, pour des raisons pratiques, une limitation, dans la première phase de collecte des données, aux langues qui sont le plus largement enseignées dans les États membres. Certaines délégations ont en outre rappelé que leur pays comptait plusieurs langues nationales et que ces spécificités devraient être prises en compte pour garantir la comparabilité des données de la première phase.